

1996, année charnière où la techno s'impose comme une culture visible (tangible ?), on attendait de pied ferme une prise de position du ministre de tutelle : monsieur philippe dousteblazy. A l'heure d'aujourd'hui, à défaut d'un **engagement circonstancié**, il est heureux que la culture techno bénéficie d'une reconnaissance en haut lieu. ce seul pas est énorme... l'interview que nous a accordé par fax monsieur le ministre laisse présager une réflexion conséquente en ce sens... **A suivre ?**

Quand avez-vous entendu parler de techno pour la première fois?
 Il n'est difficile de vous répondre avec précision, car voilà à peu près une trentaine d'années que la techno affirme sa présence. Mais c'est sans doute à l'occasion de grandes manifestations telles que les Transmusicales de Rennes ou du Printemps de Bourges qu'il m'a été donné d'y être plus particulièrement sensibilisé.

La techno représente-t-elle pour vous?
 La techno me semble représenter une des musiques actuelles les plus fortes, un nouveau son, une rythmique particulière, une expression communautaire : le désir de se rencontrer et de partager les mêmes sensations.

Le ministère envisage de cautionner la techno comme l'ont fait le rock puis le rap auparavant? Dans l'affirmative, quelles dispositions sont à prévoir? Seront-elles en concertation avec d'autres ministères (en l'occurrence le travail et l'intérieur)?
 Je ne pense pas que le ministère ait à « réfléchir » sur quoi que ce soit : son rôle est tout d'abord d'accompagner les mou-

vements musicaux portés par le public, les professionnels du spectacle et les associations exerçant leur activité. Les pouvoirs publics et les professionnels avancent ensemble, et je tiens à encourager les efforts qui sont actuellement développés par les milieux techno pour se structurer. Il convient en effet d'envisager à l'égard de la techno des mesures identiques à celles qui ont été appliquées au rock, au rap, ou à l'ensemble des musiques actuelles. Cette reconnaissance par les pouvoirs publics implique bien entendu que la réglementation applicable au spectacle vivant soit scrupuleusement respectée, en matière d'isolation acoustique par exemple. Il est évident que toutes les dispositions à prévoir devront être prises en liaison avec les autres ministères concernés.

Le vecteur principal de cette musique est le grand rassemblement communément appelé «raves». Comment envisager aujourd'hui l'organisation de raves dites légales?
 Beaucoup de «raves» sont aujourd'hui encore semi-clandestines. Mais si les organisateurs de raves-parties exercent leur activité légalement, obtiennent toutes les autorisations nécessaires et offrent les garanties de contrôle anti-

drogue, ces raves-parties peuvent exister au même titre que n'importe quelle autre manifestation musicale. Une réflexion est actuellement en cours avec les professionnels sur ce sujet. Je fais personnellement confiance aux producteurs et organisateurs de concerts, pour qu'ils sachent appliquer aux concerts techno les règles qui s'imposent.

Connaissez-vous «Technopol», l'association nationale pour la reconnaissance de ce mouvement? (Pas de réponse)

En Europe, la culture techno devient dominante. Elle génère donc d'importants enjeux financiers. Pourquoi ce retard ici? S'agit-il d'une non-prise de conscience?

Je ne sais pas si la culture techno devient dominante en Europe, mais elle existe comme mouvement dans lequel se reconnaissent certains jeunes, en France comme ailleurs. Ce que vous considérez comme retard relève peut-être en France de la prudence des professionnels vis-à-vis du genre, à moins que cela ne soit dû tout simplement au goût et aux préférences du public.

Pourquoi la culture cautionne-t-elle un discours plutôt agressif (le rap), tandis que de plus en plus de jeunes veulent échapper à la pression de leur environnement par le biais de la culture techno?

Encore une fois, «la culture» ne cautionne pas plus le rap que la techno ! En ce qui me concerne, j'essaie d'être à l'écoute des tendances et des discours que portent les jeunes à travers leur musique. Le rap est sans conteste revendicatif, identitaire; il sait parfois l'être avec beaucoup de talent et de force. La culture techno est peut-être davantage l'expression d'un désir de fusion communautaire, à l'aide de rythmes très appuyés.



De par son absence de messages et de revendications, la techno devient-elle subversive?

Il y a dans le techno, sinon de la revendication au moins de l'affirmation. Celle-ci n'est pas forcément de parades, mais elle est réelle. Les mêmes revendications sont exprimées par d'autres genres musicaux. C'est pourquoi la culture techno n'est pas subversive. Elle est simplement une culture qui s'affirme. Elle est une culture qui se construit. Elle est une culture qui se crée. Elle est une culture qui se fait. Elle est une culture qui se vit. Elle est une culture qui se partage. Elle est une culture qui se transmet. Elle est une culture qui se perpétue. Elle est une culture qui se renouvelle. Elle est une culture qui se transforme. Elle est une culture qui se développe. Elle est une culture qui se prospère. Elle est une culture qui se glorifie. Elle est une culture qui se célèbre. Elle est une culture qui se fête. Elle est une culture qui se fête.

en transgressant les lois.

Selon vous le DJ est-il un artiste? Si oui, y a-t-il un espoir de lui voir attribuer un statut social?

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que des réflexions sont en cours avec les syndicats concernés car le statut des DJs est complexe et demande un peu de recul dès lors qu'il s'agit de déterminer à partir de quand l'acte technique du DJ devient un acte créatif et musical.

Aujourd'hui, des «gamins» avec des machines électroniques destinées au grand public réalisent de véritables prouesses d'ingéniosité alors qu'une structure d'élite comme l'IRCAM semble tourner en rond et n'intéresse que l'élite. Ne faudrait-il pas créer des structures plus légères qui seraient profitables au plus grand nombre?

Vous évoquez là des réalités qui ne peuvent absolument pas se comparer. Pour ce qui est des «structures plus légères» dont vous souhaitez la création, la plupart des conservatoires nationaux de région possèdent des studios de création électroacoustique; je pense en particulier aux CNR de Bordeaux, Marseille, Lyon mais en fait presque tous devraient être cités. Pour ce qui est de la création, également, de nombreux studios de recherche existent, subventionnés par le Ministère de la Culture. Parmi eux, l'ACROE à Grenoble, le GMEB à Marseille, le SMEB à Bourges... Quant à l'IRCAM, loin de mépriser que l'élite, il organise un nombre de sessions pédagogiques destinées tant aux compositeurs qu'aux techniciens et aux jeunes musiciens.

Les DJs et musiciens techno naviguent en plein paradoxe, ils sont les représentants d'une culture française qui s'exporte bien, mais ils n'arrivent toujours pas à s'épanouir dans leur propre pays, notamment au niveau des quotas radio dans lesquels ils ne rentrent pas. Comment cela peut-il changer?

La question de la diffusion de la musique techno dans les radios FM relève d'équilibres et de formats bien spécifiques. Je pense que les professionnels devront là aussi faire des propositions qui permettront au genre d'exister au même titre que d'autres genres musicaux.

Un groupe de travail réunissant les professionnels de la techno et le Ministère de la Culture sera prochainement mis en place. La Direction de la Musique (DMD) pour réfléchir à la diffusion de la techno. Pourquoi votre ministère ne se mettrait pas en danger?

Alors que nous bouclions ce numéro hors série, nous fûmes alarmés par des rumeurs venant de l'Assemblée nationale. Lendemain, nous en avons le compte rendu. Le contenu de celui-ci n'étonnera qu'à moitié l'heure où le ministre de la culture semble vouloir considérer la techno et toutes ses formes d'expression comme partie intégrante du monde culturel, il n'en va pas de même pour le ministère de l'intérieur. dont acte.

Extrait du Compte Rendu analytique officiel, deuxième séance du mercredi 29 mai : Présidence de Philippe Seguin.

A la question de M. Chénier et qui traitait des problèmes de toxicomanie : «... Deux autres phénomènes n'en doivent pas moins retenir notre attention : la fréquence accrue des décès dus à la polytoxicomanie, et la diffusion de l'ecstasy dans les «raves parties», ces bacchanales des temps modernes, aussi bruyante que lucrative pour leurs organisateurs car destinés à raison de 600.000 F. de recette et 1.600.000 F. de ventes de stupéfiants par soirée... Nous ne pouvons pas laisser passer sans réagir ces caravanes de la marginalité. Quelle est, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, votre politique de lutte contre la toxicomanie ?...»

M. Debré a répondu (pour ce qui concerne les raves) : «... S'agissant de l'ecstasy et des soirées «raves», j'ai donné aux services de Police et aux Préfets des instructions très précises pour que l'on poursuive sans complaisance aucune, les organisateurs de ces réunions, à Paris comme en banlieue...»

Ceci laisse présager le pire et la situation en province est omise, qu'elle ne se réjouisse pas trop vite car elle est concernée également. Cependant, deux questions s'imposent. Les Ministres pourraient-ils convenir d'une politique commune allant dans la même direction ? Et puis, avant de parler des «raves» d'une manière aussi grotesque que ce M. Chénier, les Politiques pourraient-ils s'informer justement, de sorte que ne pas tenir ces propos qu'on qualifie de fiers, pour le moins, d'incohérents JFK.